



FACILITATEUR DE BASKET

Conditions de participation au stage d'arbitre du CD67

1- Conditions de participation

Les participants au stage de la Toussaint pour devenir arbitre départemental doivent être obligatoirement licenciés auprès de la Fédération Française de Basketball ou auprès de l'UGSEL et doivent pouvoir fournir un justificatif auprès en cas de demande.

Pour participer aux camps il faut être âgé de 14 ans minimum (dans la saison sportive soit, au 1^{er} janvier 2018).

2- Justificatifs de règlement.

Le dossier d'inscription devra être constitué :

- De l'inscription faite en ligne.
- De l'**autorisation parentale** officielle si le stagiaire est mineur.
- D'un chèque signé à l'ordre du CD67 qui sera encaissé 6 jours avant le début du stage.

Toute inscription ne comportement pas ces 2 et/ou 3 éléments ne sera pas prise en compte. Le dossier incomplet vous sera retourné par retour de courrier.

3- Conditions d'annulation et de remboursement.

Avant le stage :

Pour toute annulation annoncée 5 jours ouvrés avant le début du stage, votre chèque vous sera retourné.

Pour toute annulation de moins de 5 jours ouvrés avant le début du stage, l'inscription vous sera remboursée avec déduction des frais administratifs de 25€.

Pendant le stage :

Les personnes quittant le stage durant sa durée quelles que soient les raisons ne seront pas remboursées sauf sur justificatif.

4- Délais d'inscription :

Toutes les inscriptions complètes reçues 5 jours ouvrés avant le début du stage seront prises en compte.

Toutes les inscriptions reçues après ce délai ne seront pas acceptées.

Le CD67 n'accepte aucune inscription sur place le jour même.